

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2020

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Caroline BAUMERT, Jean-Michel CROMER, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absent excusé : Carine GOERINGER

Procuration : Carine GOERINGER à Valérie HIRTZ

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Dominique LEHMANN comme secrétaire de séance.

M. le Maire informe les membres de l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la présente séance, suite à la réunion précédent le Conseil municipal de ce jour avec M. BRANDNER du Conseil Départemental :

4 – Manifestation d'intérêt pour l'acquisition d'une propriété bâtie au 35 Haut-Village

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

- Vu la délibération du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil municipal décide de reporter au prochain conseil la location du terrain communal cadastré section 49 parcelle 284 de 3,90 ares sur le ban communal de Zellwiller, en attente d'informations de la Chambre d'Agriculture et d'une discussion avec M. le Maire de Zellwiller,
 - Entendu les explications de M. le Maire suite aux informations récoltées,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- CHARGE le Maire et les Adjoints d'organiser une réunion avec le futur locataire concernant le stationnement et la circulation liées à son activité,
 - DIT que ce point est reporté au prochain conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NUMÉROTATION DE LA RUE DE L'ANCIENNE SCIERIE

- Vu la délibération du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil municipal décide de renommer la partie du Quartier Central perpendiculaire à la rue Binnweg allant du n°27 au n°31 « rue de l'Ancienne Scierie »,
- Vu la proposition de numérotation présentée,
- Entendu les conseillers qui émettent leur avis sur la proposition présentée,
- Considérant que la numérotation des maisons constitue une mesure de Police Générale que le Maire peut prescrire en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L 2213-28 du CGCT,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de numérotation des logements de la rue de l'Ancienne Scierie, comme suit :

Références cadastrales	Propriétaire	Ancienne adresse	N° rue ancienne scierie
section 4 n°26	GELB André	27 Quartier Central	1
section 4 n°81	HABSIGER Raymond	28 Quartier Central	3
section 4 n°82 et n°24	HABSIGER Robert	28 A Quartier Central	5
section 4 n°129	SATTLER Martine	29 A Quartier Central	7
section 4 n°127	KOENIG Alphonse	29 B Quartier Central	9
section 4 n°125	SCI du Muhlbach (famille RUTTIMANN)	31 Quartier Central	11
section 45 n°373	SCHULTZ Guillaume / SARTORI Laura	lotissement binnweg	15
section 45 n°380	M. et Mme GASSE Joseph	lotissement binnweg	13
section 4 n°12	CROMER Anne-Marie, CROMER Pascale, CROMER Elodie, CROMER Matthias	30 Quartier Central	2

- DIT que la nouvelle numérotation prendra effet à la date de la présente délibération,
- DÉCIDE qu'il appartiendra à la Commune de fournir les nouvelles plaquettes numérotées et de prévoir cette dépense au budget primitif 2020,
- CHARGE le Maire d'informer les différentes administrations de ce changement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

RAVALEMENT DE FACADES, REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE ET DES FENÊTRES DU LOGEMENT, RDC, SIS 8 QUARTIER CENTRAL

- Vu la délibération du 5 novembre 2020, en point divers, par laquelle le Maire informait le Conseil municipal du mauvais état des fenêtres et de la porte d'entrée du logement au rez-de-chaussée sis 8 Quartier Central, informait de devis en cours et que ce point serait soumis au prochain conseil municipal,
- Considérant que la façade du bâtiment est également en mauvais état et que les travaux de ravalement pourraient être inclus dans les travaux à réaliser sur le bâtiment,
- Considérant que les fenêtres et la porte d'entrée du logement au 1^{er} étage ont été réalisés en 2019,
- Vu les devis reçus,
- Vu le comparatif des offres reçues présentées aux membres du conseil,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de remplacer les fenêtres du logement communal, rdc, sis 8 Quartier Central,

- DÉCIDE de retenir l'entreprise MJM FERMETURES, sis 67230 KERTZELD, devis n° devis n°00842 du 06/11/2020 d'un montant de 6 715,90 € HT,
- DÉCIDE de remplacer la porte d'entrée du logement communal situé au rez-de-chaussée, sis 8 Quartier Central,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise Menuiserie JEHL, sise 67600 EBERSHEIM, devis n° 283407 du 17/11/2020 d'un montant de 3 455,00 € HT,
- CHARGE le Maire de solliciter des devis pour le ravalement des façades du bâtiment,
- AUTORISE le Maire à déposer une demande d'urbanisme pour l'ensemble des travaux à réaliser,
- PRÉCISE que la teinte sera retenue selon l'avis de l'ABF,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ BÂTIE AU 35 HAUT-VILLAGE

- Vu le compte rendu des Commissions Réunies qui a eu lieu ce jour à 19h00 avec M. Brandner du Conseil Départemental du Bas-Rhin concernant les problèmes de stationnement dans le village, notamment aux abords des bâtiments communaux,
- Considérant qu'une propriété bâtie sis 35 Haut-Village, située au centre du village, à proximité des bâtiments communaux, est en vente,
- Considérant les problèmes de stationnement dans le village, notamment dans le Haut-Village et aux abords des écoles, route Romaine,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 16 février 2015, en point divers, concernant le problème de stationnement dangereux devant les écoles,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2015, en point divers, concernant le problème de stationnement dangereux et gênant devant les écoles,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2015, en point divers, concernant le problème de stationnement dangereux devant les écoles,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 31 août 2015, en point divers, concernant le problème de stationnement dangereux devant les écoles,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 5 octobre 2015, en point divers, concernant le problème de stationnement dangereux devant les écoles,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2016, en point divers, concernant la sécurité aux entrées des écoles,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 13 juin 2016, du compte rendu de la Commission Urbanisme concernant le stationnement devant la boulangerie et les espaces verts le long de la rivière,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 20 novembre 2017, en point divers, concernant le problème de stationnement dans le village,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 15 janvier 2018, du compte rendu de la Commission Ecole Jeunesse concernant la sécurisation des écoles,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 5 mai 2018, en point divers, concernant le problème de stationnement dans la rue du Haut-Village,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 11 septembre 2018, en point divers, concernant le problème de stationnement dans la rue du Haut-Village,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 8 octobre 2018, en point divers, concernant le problème de stationnement dans la rue du Haut-Village,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 8 avril 2019, en point divers, concernant le problème de stationnement dangereux devant les écoles,

- Vu la délibération du Conseil municipal du 8 octobre 2020, en point divers, concernant les différents problèmes de stationnement dans le village,
- Vu la délibération du Conseil municipal du 5 novembre 2020 informant de la réunion prévue avec le Conseil Départemental pour l'étude des problèmes de circulation et de stationnement dans le village,
- Vu l'article publié dans le bulletin municipal de juillet 2014 concernant le stationnement gênant sur trottoirs,
- Vu l'article publié dans le bulletin municipal de février 2015 concernant la circulation et le stationnement devant les écoles,
- Vu l'article publié dans le bulletin municipal de d'avril 2016 concernant l'interdiction de stationner sur bandes jaunes,
- Vu l'article publié dans le bulletin municipal de décembre 2016 concernant le cheminement piétons et le civisme quant au stationnement sur le cheminement,
- Considérant que la Commune a effectué, en la concertation avec le Conseil Départemental, des travaux de cheminement piétons, de mise en place de personnages devant les passages piétons devant les écoles et que le stationnement sur la place de la mairie a été autorisée,
- Considérant que la Commune a effectué, en concertation avec le Conseil Départemental, la mise en place de bandes jaunes pour interdire le stationnement dans certaines rues dans le village, plus particulièrement dans des zones dangereuses pour la circulation,
- Considérant que malgré les actions de la Commune en matière de circulation et stationnement, le problème de stationnement persiste,
- Considérant que la Commune, dans la continuité de ses actions, souhaite poursuivre l'étude pour créer un parking notamment pour sécuriser l'accès aux écoles mais également régler les problèmes récurrents de stationnement dans la rue du Haut-Village,
- Vu le projet établi par le Cabinet Schaller-Roth-Simler pour la maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking public à la propriété sis 35 Haut-Village, du 29 août 2020,
- Considérant que le bâtiment se trouve dans le périmètre des Architectes des Bâtiments de France,
- Considérant que le bâtiment a fait l'objet d'un arrêté de péril imminent en date du 9 juillet 2007,
- Considérant que la Commune souhaiterait démolir pour le stationnement,
- Considérant qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire de consultation de la Division du Domaine pour une commune de moins de 2000 habitants,
- Considérant que le coût d'acquisition et les frais de démolition doivent être définis pour le Budget Communal,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- MANIFESTE son intérêt pour l'acquisition de la propriété bâtie au 35 Haut-Village selon les motifs énoncés,
- CHARGE le Maire et les Adjoints d'engager des pourparlers pour l'acquisition de cette propriété,
- PREND ACTE que ce point fera l'objet d'un examen ultérieur par le Conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

DIVERS ET COMMUNICATION

5.1. Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me PARMENTIER, notaire à EPFIG, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 1 n°(provisoire)15 de 12,66 ares, sis route Romaine, appartenant à Mme Yvette COUDERC.

5.2. Compte rendu des commissions communales

Commission Vie Locale : les membres se sont réunis le 12 novembre dernier concernant le choix des cadeaux pour la fête de Noël 2020. Le monde de Kita a été retenu pour les cadeaux pour les dames (Sapin en Bredeles) et Bestheim (1 bouteille de pinot gris et 1 bouteille de crémant) pour les cadeaux pour les hommes. Le devis de Bestheim est présenté aux membres qui prennent acte. Les cadeaux seront distribués le week-end du 12/13 décembre.

Commission Réunies : les membres se sont réunis ce jour à 19h, avec M. Brandner du Conseil Départemental du Bas-Rhin concernant la problématique de stationnement et circulation dans le village.

Comptes rendus des écoles :

M. le Maire présente aux membres le compte rendu du conseil de l'école maternelle qui a eu lieu le 12 novembre 2020. Le règlement intérieur a été modifié par rapport aux horaires qui sont décalés par rapport à ceux de l'école élémentaire compte tenu du protocole sanitaire.

M. le Maire fait part de la situation actuelle des boîtes aux lettres des locataires du bâtiment sis 8 Quartier Central et propose de les positionner à l'extérieur du bâtiment. Les boîtes aux lettres sont actuellement situées dans la cour d'école. Ce changement permettrait d'éviter le passage du facteur dans la cour de l'école.

Mme Joanne ALBRECHT, membre du Conseil, présente aux membres le compte-rendu du conseil de l'école élémentaire qui a eu lieu le 9 novembre 2020. Les enseignantes souhaitent changer de méthode de lecture pour les CP et souhaite commander des spécimens. Ces spécimens pourraient être achetés par la coopérative à prix réduit. La directrice demande si la Commune pourrait verser la somme avancée. M. le Maire va se renseigner pour savoir si la Commune pourra allouer une subvention à la coopérative pour ces achats. Une table de ping-pong a été installée.

La directrice a fait part du problème de réseau. Le conseil précise que les enseignantes doivent contacter le RAIP concernant l'informatique et notamment pour la mise à jour des ordinateurs.

La directrice informe que les intervenants sont autorisés à l'école mais les ateliers d'escrime initialement prévus ont été annulés pour cause de plan Vigipirate.

Les parents d'élèves ont demandé s'il était prévu une journée de sensibilisation sécurité routière pour les élèves. M. le Maire informe qu'il fera appel à la gendarmerie pour cette journée de sensibilisation.

5.3. Banque alimentaire du Bas-Rhin

M. le Maire présente aux membres l'information reçue concernant l'organisation de la Banque alimentaire cette année. Vu la situation de crise sanitaire, la collecte ne pourra avoir lieu comme les années précédentes. Les écoles avaient déjà informé la Commune qu'elles ne pourraient pas récolter les dons cette année vu le protocole sanitaire. Des dons seront possibles. L'information de la banque alimentaire sera insérée dans le prochain bulletin municipal ainsi que le site Internet, la page Facebook et les panneaux d'affichage dans le village.

Divers :

- M. le Maire donne lecture au Conseil du courrier reçu de Mme JAEGLI, Présidente de l'Association Fleurs de Stotzheim suite au courrier de réponse transmis par la Commune. La mise en place des décors de Noël aura lieu les samedis 21 et 28 novembre 2020 par les membres de l'Association. Il est sollicité que la Commune mette en place les sapins et établisse des attestations pour les bénévoles intervenants. Le nécessaire sera fait. Mme JAEGLI sollicite une concertation avec le Maire et M. RIESTER, 1^{er} Adjoint et référent. Une proposition de rendez-vous sera transmise à la Présidente à ce sujet. M. RIESTER informe que le nombre de sapins commandés cette année est équivalent à celui de l'année passée et que la commande prenait en compte les sapins sollicités l'an dernier par l'AFS.
- M. le Maire informe les membres de la fuite d'eau potable de la liaison du compteur d'eau sous le parking de la mairie. M. METZ, du SDEA, s'est rendu sur place et une intervention est prévue la semaine du 23/11.
- M. le Maire informe les membres qu'une boîte aux lettres a été commandée pour le périscolaire. Comme évoqué lors du compte rendu de l'école maternelle, de nouvelles boîtes aux lettres seront

commandées pour les locataires du bâtiment sis 8 Quartier Central. M. le Maire prendra contact avec le facteur pour une fixation optimale. Le conseil prend acte.

- M. le Maire informe les membres qu'ENEDIS a sécurisé le branchement électrique près de la propriété sis 12 Quartier Central. M. le Maire informe qu'il n'y aura aucun frais pour la Commune.
- M. le Maire présente aux membres la demande de subvention de 1,2,3 cœur. La Commune reste sur sa position antérieure et décide de ne pas donner suite à cette demande.
- M. le Maire informe les membres qu'un courrier a été transmis à l'ensemble des locataires sis 8 Quartier Central et 32 route Romaine concernant l'obligation du port du masque dans et aux abords de l'école et du périscolaire (50m aux alentours).
- Mme Joanne ALBRECHT, membre du Conseil, soulève le problème de divagation de chiens.
- Mme Anne DIETRICH, Adjoint au Maire, informe de dépôt de gravats et objets côté route départementale près de la maison sise 28 rue d'Or. Une demande va être faite par M. le Maire pour faire enlever les gravats et objets aux abords de la maison.
- Demande de la part de Mmes Céline MASTRONARDI et Dominique LEHMANN, membres du Conseil, de la raison de l'absence de la secrétaire de mairie en séance du Conseil municipal. Mme DIETRICH, 2^{ème} Adjointe, évoque la possibilité de visioconférence pour palier à cela.
- Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, demande s'il est possible de prévenir en amont les conseillers de la prise de fonction de secrétaire de séance pour pouvoir s'organiser et amener notamment du matériel (ordinateur).

La séance est levée à 21 h 44

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 1^{er} décembre 2020
Extrait certifié conforme,
Le Maire***